

TITRE III - L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Les éléments constitutifs des paysages naturels du territoire communautaire

Les unités paysagères de la métropole lilloise

La plaine de la Lys

Elle s'étend d'Erquinghem-Lys à Halluin.

Il s'agit d'un espace à dominante agricole relativement peu urbanisé et bénéficiant d'un cadre naturel de bonne qualité.

La vallée est plate, large et fortement drainée par un réseau de fossés. Seules en bordure de la plaine, la marche boisée des Weppes et la marche du Ferrain constituent un relief. Les fermes sont disséminées et les arbres peuplent l'horizon.

Les terres agricoles sont fertiles et favorables à la pratique de l'agriculture intensive (élevage).

Cinq types de paysage se déclinent :

- le cordon boisé de la marche boisée des Weppes (espace fermé et naturel) ;
- la plaine de becques et de fossés (espace ouvert et organisé) ;
- la plaine semi-bocagère (espace quasi fermé et organisé) ;
- la plaine agreste (espace ouvert) ;
- le val urbanisé (espace fermé et minéral).

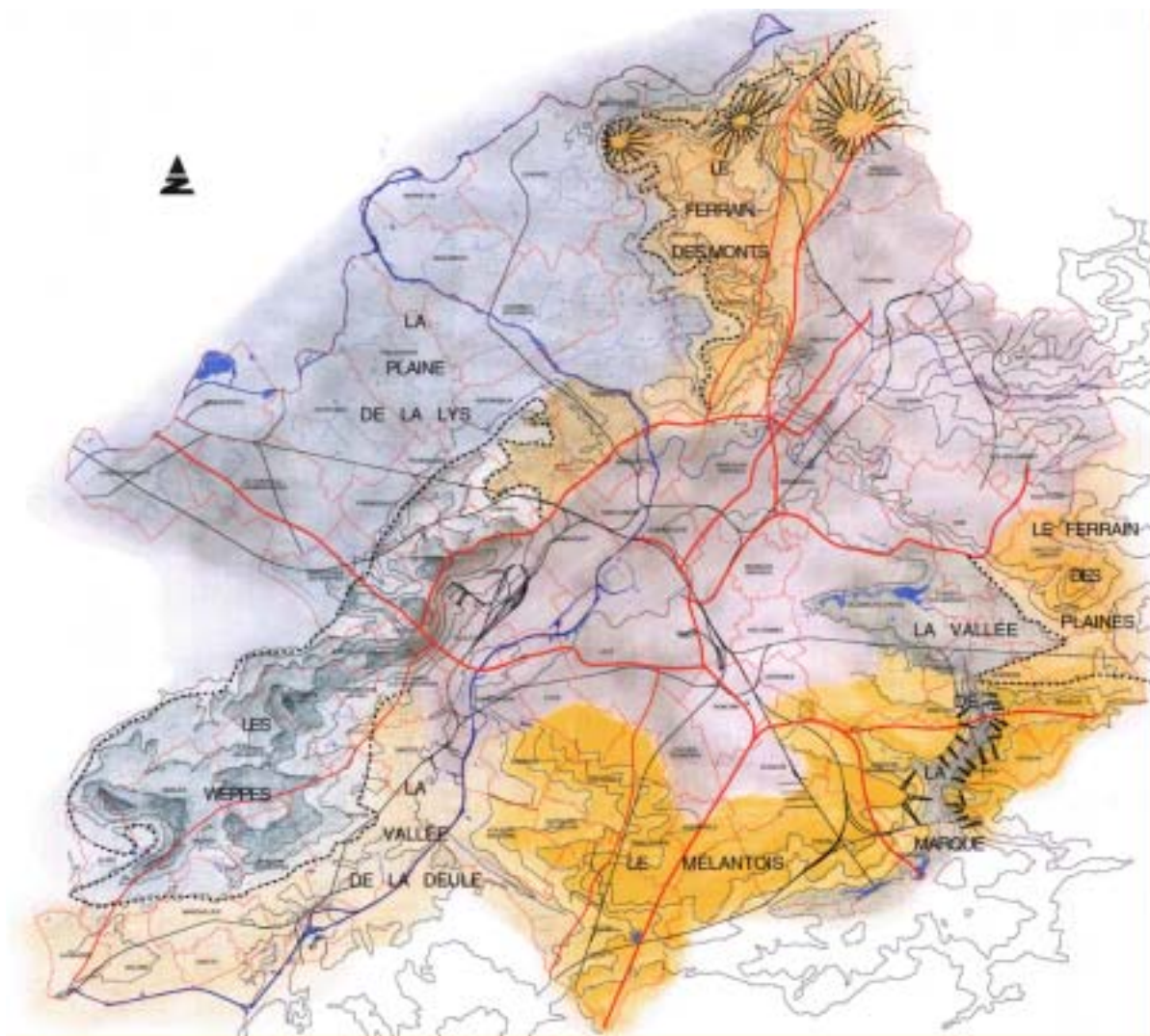
La palette végétale que l'on peut rencontrer est variée tant dans la forme que dans le fond :

- écrans végétaux (cordon boisé de la marche des Weppes) : boqueteaux de peupliers. ;
- trame végétale linéaire le long des infrastructures et le cours d'eau : double alignement de platanes le long de la R.D. 36 à Quesnoy-sur-Deûle et à Linselles et alignement discontinu de peupliers le long de la Lys ;
- trame végétale quadrillée dans les paysages bocagers : aubépines, prunelliers, sureau, charmille... ;
- végétaux isolés constituant des points de repère et d'appel dans le paysage : tilleuls, frênes.

La vallée de la Marque

La Marque se caractérise par son irrégularité tant dans l'aspect qu'elle présente au fil de son cours parfois simple fossé que l'on devine par la présence de végétaux particuliers (peupliers, saules qui témoignent de l'humidité du lieu) ou parfois petit canal qu'encadrent de vastes dépressions humides.

Paysage : les six petits pays lillois



Sources : Agence DEPRET - Etude paysage (Avril 2001)

Quatre types de paysage se déclinent sur cet ensemble :

- le val des marécages et des peupleraies. Il s'agit d'un espace très humide relativement fermé où zones boisées et vastes étendues d'eau se côtoient ;
- le val bocager est un espace qui s'aère un peu. Les herbages entrecoupés de rideaux d'arbres têtards et les villages entourés de manteaux arborés alternent, donnant au paysage une relative ouverture ;
- le bassin semi-bocager est un espace où la présence de l'eau se fait moins sentir. Les peupleraies se perdent dans les fonds les plus humides et laissent place à l'espace agreste ;
- Le bassin des grands parcs est un espace qui s'insère davantage dans le milieu urbain. La vocation agricole est abandonnée au profit de grands parcs urbains qui se caractérisent par une relative fermeture et un aspect ponctuel dans le tissu urbanisé.

La palette végétale est étroitement liée aux divers taux d'humidité des terrains :

- dans les zones les plus humides, la végétation se résume à de hautes herbes palustres, aux moutonnements argentés des saulaies et aux formes sombres et droites des peupleraies ;
- lorsque l'humidité se fait moindre, la végétation se localise dans les haies d'aubépines et d'églantiers, sureaux noirs, ormeaux et charmilles ;
- au niveau du monde urbain (lisières urbaines et grands parcs), les végétaux deviennent plus majestueux : tilleuls, hêtres pourpres, frênes, érables, chênes...

La vallée de la Deûle

Elle présente différents visages au fur et à mesure de son parcours. Elle est tantôt l'expression même de la ruralité (entre Deûlemont et Wambrechies), tantôt une séquence fortement urbaine (de Wambrechies et Haubourdin) ou encore une composante d'un paysage suburbain.

La nature tourbeuse du sol, impropre à la culture, explique l'occupation spécifique du fond de vallée : peupleraies, zones de dépôts des voies navigables.

Deux types de paysage se rencontrent dans le pays :

- la plaine alluviale agreste : c'est une plaine ouverte vouée à l'agriculture séparée en son centre par une forte masse boisée. Les deux unités de plaines ainsi créées présentent les mêmes caractéristiques, si ce n'est les ouvertures visuelles qu'offre le versant de rive gauche sur les plateaux des Weppes, et que ne permet pas le versant de rive droite donnant sur la zone urbanisée ;
- la vallée alluviale industrielle et semi-agreste : elle correspond à un espace quasi fermé puisque occupé par des peupleraies ou des saulaies et par des bâtiments industriels.

La ripisylve (forêt de la rive) qui encadre le cours d'eau empêche toute possibilité de percées visuelles sur le cours d'eau ou depuis celui-ci.

Le Ferrain

Le Ferrain est un plateau au sous-sol formé d'argile recouvert de limons argilo-sableux. Doucement vallonné, il s'étend au nord de l'agglomération lilloise.

Il s'agit d'un espace rural et frontalier coupé en son milieu par l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Il constitue une transition intéressante entre le monde urbain et le monde rural. En effet, les terrains vallonnés entourant la ville se sont peu à peu transformés en "campagnes urbanisées".

On rencontre trois types de paysages :

- au nord, le Ferrain des Monts (arc entre Mouvaux, Tourcoing, Roncq et Neuville en Ferrain). Il s'agit d'un milieu accidenté (présence de plusieurs monts : Mont de Linselles, Mont Colbras, Mont d'Halluin, Mont de Wervicq) ;
- au centre, l'espace urbanisé de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing, qui se caractérise par sa relative fermeture et sa minéralité ;
- au sud, le Ferrain des plaines qui est un espace relativement ouvert et présentant de légères ondulations.

La palette végétale revêt des aspects différents en fonction du type de paysage.

Dans le nord, la végétation est une composante omniprésente et remarquable sous forme de boisement au pied des monts (peupliers grisards, frênes, merisiers, chênes, noisetiers), de haies bocagères (aubépines, sureau, ormes, etc.) ou de plantations accompagnant les habitations et les routes (marronniers, peupliers d'Italie).

Dans le sud, la végétation se fait beaucoup plus rare. Elle ne s'exprime que sous forme de très beaux sujets isolés (tilleuls, charmes, peupliers) venant ponctuer et agrémenter les légères ondulations de la plaine.

Le plateau du Mélandois

Ce plateau situé entre deux rivières (la Deûle et la Marque) s'étend sur la partie sud du territoire communautaire. Il s'agit d'un paysage agricole largement ouvert (paysage d'openfield) et encadré par des lisières arborées.

Parce qu'il est de nature crayeuse, l'élément eau y est quasiment inexistant.

La proximité de l'agglomération se fait sentir notamment par la présence de nouvelles constructions et par l'existence de nombreuses infrastructures routières et ferroviaires.

La Marque traverse ce paysage dans une vallée encaissée.

On rencontre six types de paysage :

- le plateau de l'arbre : il s'agit d'un plateau ouvert de type agreste où l'horizontalité domine. De plus, les lisières urbaines du Ferrain renforcent cette caractéristique ;
- le coteau de Bouvines : il correspond à l'un des versants de la vallée de la Marque. Il se caractérise par une ligne oblique relativement bien prononcée ;
- le coteau de Fretin correspond à l'autre versant de la vallée de la Marque. La ligne oblique est nettement moins marquée car le versant est largement traversé par de nombreuses infrastructures (A 23, TGV) ;
- le plateau des Forts est un espace largement ouvert où l'horizontale est la ligne dominante. Les masses boisées se découpant à l'horizon constituent les seules animations de ce paysage plat ;
- la plaine agreste se caractérise par son horizontalité et sa très grande ouverture ;
- la plaine des Sarts : Il s'agit d'un espace ouvert que viennent ponctuer çà et là les restes des boisements primitifs.

La palette végétale que l'on trouve dans le Mélandois se résume à la végétation située en limite de pays, correspondant aux peupleraies de la Deûle et de la Marque. On observe cependant et de façon presque inattendue, des peupleraies au cœur même de ce pays crayeux.

Les Weppes

Le pays des Weppes sépare la Lys, qu'il surplombe, par un talus de la Deûle vers laquelle il s'incline doucement.

Les formations argilo-sableuses créent un pays homogènement humide et ont permis la formation de quelques modelés.

Les légères ondulations qui animent la plaine créent souvent des situations de belvédères qui offrent des vues intéressantes.

Les bourgs se concentrent le long de la rupture de pente.

Ce territoire est peu urbanisé et présente des paysages naturels harmonieux et équilibrés. Il s'agit de surfaces vouées aux cultures et aux masses boisées d'où émergent les silhouettes des villages et hameaux.

Deux types de paysage se rencontrent dans le pays :

- le plateau ouvert des Weppes qui donne sur la vallée de la Deûle. Il s'agit d'un espace ouvert aux pentes douces. Seules les hauteurs, souvent surplombées par un château d'eau qui sert de point d'appel et quelques alignements d'arbres et de boqueteaux animent ce paysage ;
- les petits bassins semi-bocagers : il s'agit d'un milieu particulièrement humide qui a développé un paysage de mares, d'étangs et de becques. L'espace y est donc relativement fermé et très organisé.

La palette végétale que l'on y rencontre est à la fois contrastée et organisée. Les grands éléments de la végétation sont extérieurs au pays lui-même : peupleraies et saulaies de la vallée de la Deûle et zone boisée de la Marche des Weppes en direction de la Lys.

La végétation à l'intérieur même du pays s'exprime ponctuellement au travers de boisements situés dans les fonds de bassins les plus humides. On y trouve des frênes, des tilleuls, des peupliers du Canada, des ormes, des acacias et des platanes.

La végétation s'exprime également au travers des haies bocagères composées d'aubépines. Il est à noter que le pays des Weppes est le seul pays lillois à n'avoir pas développé la taille en têtard.

LES SIX PETIT PAYS LILLOIS



LE PAYS DE LA PLAINE DE LA LYS



LE PAYS DU FERRAIN



LA VALLEE DE LA MARQUE



LE MELANTOIS



LA VALLEE DE LA DEÛLE



LES WEPPEES

Les éléments singuliers du paysage

Ce sont des éléments particuliers qui par leur nature même (élément architectural caractéristique et / ou de qualité) ou par leur valeur sémiologique (c'est-à-dire les signes qu'ils représentent dans l'agencement du paysage) participent à la qualité paysagère des pays décrits précédemment.

Il s'agit :

- **des ouvertures visuelles** qui permettent au regard de s'évader de son contexte proche et d'aller plus loin dans la perception. Ces percées offrent une dimension supplémentaire au paysage et incitent au déplacement et à la découverte du reste du territoire communautaire.
- des éléments architecturaux accompagnés ou non d'un contexte végétal qui sont caractéristiques de leur environnement. Il peut s'agir de fermes et de l'ensemble prairial avoisinant, ou des forts et de leurs ceintures boisées. Ces éléments peuvent apparaître comme des **points** d'appel ou de repère en fonction de leur situation et leur contexte ;
- des structures fortes qui marquent le paysage comme les **lignes** (horizontales, verticales ou lignes perspectives en fonction du lieu de perception) créées par des alignements d'arbres remarquables, les canaux ou cours d'eau naturels, des infrastructures ou la **structure quadrillée** créée par les haies bocagères ou **les masses** créées par les boqueteaux ou peupleraies. De plus, au delà de leur signification sémiologique, ces éléments constituent parfois à eux seuls des éléments de qualité.

Tous ces éléments ont une valeur et une présence notables dans le paysage. Ils participent à la qualité du paysage communautaire.

Ce sont autant d'éléments qu'il faut préserver et valoriser.

Les espaces naturels présentant un intérêt écologique important

Inventaire des sites d'intérêt écologique sur le territoire communautaire

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Z.N.I.E.F.F.)

La Direction Régionale de l'Environnement du Nord/Pas-de-Calais a inventorié l'ensemble des Z.N.I.E.F.F. présentes dans la région. Elle a ainsi recensé dix Z.N.I.E.F.F. sur l'arrondissement de Lille.

Chaque site a fait l'objet de recherche et d'une reconnaissance faunistique et floristique afin d'en déterminer les valeurs écologiques. Ces données peuvent ensuite servir d'argument à la mise en place de mesures de protection.

Différents écosystèmes sont recensés :

- **la forêt domaniale de Phalempin, le bois d'Offlarde et leurs lisières** s'étendent du Sud de la commune de **Seclin** au Nord de celle de **Leforest** dans le Pas-de-Calais (1.520 hectares). Différentes communautés végétales y sont observées hébergeant des espèces d'intérêt régional dont certaines sont protégées en région Nord/Pas-de-Calais (Maianthème à deux feuilles,...). La diversité de biotopes rencontrés confère à ce site un réel intérêt pour la faune et en particulier l'avifaune qui abrite quelques nicheurs peu fréquents voire rares et menacés à l'échelle régionale (Bondrée apivore, Epervier d'Europe et divers passereaux forestiers) :
- **la basse vallée de la Deûle** entre **Wingles** et **Emmerin** est un vaste écosystème répertorié Z.N.I.E.F.F. de type I présentant un grand intérêt avifaunistique du fait de la diversité des biotopes (prairies humides, boisements plus ou moins marécageux, roselières,...) et parmi lequel on distingue deux Z.N.I.E.F.F. de type II :

- **le terрил et le marais de Wingles** qui présentent une richesse faunistique et floristique comprenant des espèces rares (Butor étoilé) et en cours de protection (Jonc noueux) ;
 - **l'ancien dépôt des voies navigables de Santes et le Petit Claire Marais.**
Une partie de ces écosystèmes est également inventoriée comme sites sensibles par l'Espace Naturel Métropolitain (voir chapitre suivant) :
- **les près du Hem** sur la commune d'Armentières ;
 - **les prairies inondables d'Erquinghem-Lys** sont le reflet d'une diversité du paysage. Elles abritent des végétations prairiales rares dont certaines sont protégées (Silaüs des près, Jonc fleuri,...). D'un point de vue faunistique, la régression des prairies humides et la forte pression cynégétique (chasse au gibier d'eau) ont considérablement appauvri le site. On y observe encore des espèces nicheuses d'intérêt régional (Vanneau huppé, Rousserolles,...) et la présence du Crapaud calamite, amphibien de la liste rouge régionale (rare et menacé dans le Nord/Pas-de-Calais) ;
 - **les marais et prairies humides de Warneton** sont les dernières prairies alluviales naturelles de la basse vallée de la Lys. La Fritillaire, aujourd'hui disparue dans notre région, y était encore signalée en 1972. Le site a par ailleurs conservé un grand intérêt écologique du fait des différences de niveaux topographiques (prairies à différents niveaux avec vastes dépressions inondables, vasières et fossés de drainage) et héberge des populations rares et protégées (Laïche noire) ;
 - **la vallée de la Marque** entre **Ennevelin** et **Hem** est un vaste site répertorié Z.N.I.E.F.F. de type I au sein duquel on trouve deux Z.N.I.E.F.F. de type II :
 - **le lac du Héron sur la commune de Villeneuve d'Ascq ;**
 - **le marais d'Ennevelin à Cysoing.**
 - **Les prairies et bois humides des Dix-sept Bonniers** sur les territoires de **Willems** et **Chéreng** : cet ensemble présente un intérêt faunistique, avec la nidification de quelques espèces assez rares (Chouette chevêche...) et l'hivernage de Rapaces, Passereaux et oiseaux d'eau. La flore abrite des espèces rares dans la région et d'autres en régression constante (Achillée sternutatoire, Rinanthe à petites fleurs...).

Les sites sensibles recensés par l'Espace Naturel Métropolitain

En Juin 1992, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille-Métropole a publié un Inventaire des sites sensibles de la Communauté Urbaine de Lille. Cet inventaire a permis d'identifier 117 sites couvrant une superficie estimée à 4 350 hectares.

Depuis, deux mises à jour ont été effectuées en 1995 et en 1998-1999, qui ont permis d'identifier 111 sites couvrant une superficie d'environ 4 606 hectares, et se répartissant comme suit :

- un site d'intérêt suprarégional ;
- 18 sites d'intérêt régional ;
- 92 sites d'intérêt communautaire et local.

Les principaux sites se concentrent essentiellement dans les vallées des trois principales rivières recensées sur le territoire communautaire, à savoir la Lys, la Deûle et la Marque.

Ils forment, en relation avec des sites d'intérêt communautaire et local, de véritables corridors biologiques le long des axes hydrographiques (notamment le long de la Marque où existe un continuum écologique très marqué).

En effet, ce sont près de 80 hectares qui ont été amputés entre 1995 et 1998, résultant essentiellement du changement des pratiques agricoles (drainage, disparition des prairies pâturées,...), du développement de l'urbanisation et, dans une moindre mesure, de la création de dépôts pour les boues de curage des canaux.

Ils représentent les vestiges remarquables de systèmes écologiques alluviaux où subsistent encore des écosystèmes menacés en Europe constitués de zones humides, de prairies de fauche à caractère humide, de forêts alluviales, de zones inondées.... et qui constituent des refuges de première importance pour la faune et la flore.

Les autres sites se situent au sein des entités paysagères reconnues que sont le Pays du Ferrain, le Pays du Mélantois et le Pays des Weppes et constituent malgré un mitage conséquent du fait de l'urbanisation et de l'agriculture intensive, une couronne verte importante pour le territoire communautaire.

La plaine de la Lys

Elle regroupe 18 sites : un site d'intérêt suprarégional, 3 sites d'intérêt régional et 14 sites d'intérêt communautaire et local.

➤ *Les espaces sensibles d'intérêt suprarégional et régional :*

La plaine de la Lys est le seul territoire de la Communauté Urbaine comprenant un site d'intérêt suprarégional :

Il s'agit des “ **prairies des Willemots** ” (41 hectares) sur la commune de Frelinghien. Cet ensemble prairial, d'intérêt exceptionnel, constitue un des derniers exemples de système alluvial de grande vallée non ou peu tourbeuse, menacé et en voie de disparition dans les plaines du Nord de l'Europe. De par sa qualité écologique et son intérêt biologique (nombreuses espèces de plantes et animales inscrites sur les listes rouges des espèces menacées de la région Nord-Pas-de-Calais), ce site est un élément majeur du patrimoine naturel régional.

Une partie de ces prairies est ainsi classée en “ arrêté de biotope ” permettant une protection efficace de ce système alluvial.

Trois sites d'intérêt régional, situés le long de la Lys, sont de plus recensés sur ce territoire :

- Les **Prés du Hem** sur la commune d'Armentières (104 hectares) ;
- Les **prairies alluviales et les fossés des grands prés** à Erquinghem-Lys (146 hectares) constituent un vaste espace prairial localement inondable, pâturé ou fauché, et ponctué de linéaires boisés et de nombreux saules le long des fossés.
- Les **prairies de la Lys et l'ancien marais de Warneton** (83 hectares) : ce site, vestige de prairies marécageuses conservant une grande valeur écologique, paysagère et culturelle (exploitation traditionnelle), présente un intérêt dans la conservation de la biodiversité à l'échelle locale mais aussi à une échelle plus vaste pour assurer les continuités biologiques.

➤ *Les espaces sensibles d'intérêt communautaire et local :*

- **Prêmesques** accueille 3 sites naturels sensibles fortement interdépendants de par leur proximité géographique :
 - **l'ancien fort de Sénarmont, prairies et bois au château aux os** (38 hectares) forment un ensemble écologique et paysager assez diversifié représentant une mosaïque de petits biotopes forestiers et pré-forestiers.
 - **le bois et prairies de la ferme Coeullerie** (29 hectares), aménagé en espace vert récréatif avec aires de jeux voit sa richesse floristique diminuer, malgré de fortes potentialités, du fait de la fréquentation trop importante du site et d'une gestion inadaptée des milieux.
 - **Les bois et prairies du château de Prêmesques** (59 hectares) forment un complexe semi-bocager et boisé d'une très grande qualité écologique et paysagère, présentant un grand intérêt faunistique (présence de nombreuses espèces rares au niveau régional).
- Erquinghem-Lys où un site d'intérêt communautaire est recensé de part et d'autre de l'autoroute A25 : "**Bois et marais des acquets et parc Deliot**" (18 hectares) ;
- Armentières avec un espace naturel semi-urbain d'intérêt communautaire (16 hectares) dit des **étangs frontaliers et friches périphériques** ;
- La Chapelle d'Armentières accueille deux peupleraies d'intérêt local situés au Sud du territoire communal et en relation avec les espaces naturels du territoire de la couronne Nord (corridor biologique) : **peupleraies et bois humide de la Patinerie** (1 hectare) et **peupleraies de la Becque du Paradis** (5 hectares) ;
- Houplines où sont recensés deux sites d'intérêt communautaire : **les prés entre deux eaux** (31 hectares) le long de la rivière la Lys et **les mares et friches boisées du Pont Ballot** (5 hectares) situé plus au sud ;
- Deulémont avec un site d'intérêt communautaire dit "**système alluvial de la Deûle-aval**" (61,5 hectares) qui a subi un bouleversement total par les travaux d'aménagement de la Deûle ;
- Comines où sont recensés deux sites d'intérêt communautaire : **les prairies bocagères de la ferme de Timborne** (49 hectares) qui a été affecté par des modifications importantes, et **les prairies bocagères de la blanche bannière et de la ferme du Rossignol** (101 hectares) ;
- Wervicq-Sud accueille un site d'intérêt communautaire, **les bois et prairies du Moulin**, qui constituent une des deux superficies boisées les plus importantes du territoire de Pérenchies ; on y trouve un site de petite taille (7 hectares), **les prairies bocagères du Fresnel**.

La vallée de la Marque

Elle regroupe cinq sites d'intérêt régional et 12 sites d'intérêt communautaire et communal.

- *Les espaces sensibles d'intérêt régional :*
 - **site du lac du Héron et du Bois Rousseau**, sur la commune de Villeneuve d'Ascq (147,5 hectares) .
 - **Site des Prairies de la Marque**, à Forest-sur-Marque (101 hectares) : à cheval sur les communes de Forest-sur-Marque, Hem et Villeneuve d'Ascq, il constitue un complexe écologique associant prairies alluviales inondables, peupleraies, mares et rivières. Fortement marqué par la pollution des rivières de la Marque et de la Petite Marque (présence de métaux lourds), il forme un complexe de végétations aquatiques et hygrophiles intéressantes, régulièrement visité par les oiseaux migrateurs et sert de nourrissage à la faune du Lac du Héron. Ces prairies sont d'ailleurs un complément indispensable au bon fonctionnement

écologique de celui-ci. Cette zone inondée est aussi très efficace pour la régulation du régime hydrologique de la Marque et de la Petite Marque.

- Site de la **vallée de la Marque au petit château**, à Bouvines (29 hectares) : situé sur les communes de Bouvines et de Sainghin-en-Mélantois, ce site forme un ensemble de prairies semi-bocagères associées à des peupleraies et des étangs artificiels en zone inondable. Il joue un rôle très important d'écêtement de crue et de soutien d'étiage, notamment dans sa partie Est. Les potentialités du site sont très fortes mais l'exploitation intensive de certaines prairies, la plantation de peupliers ainsi que la pollution excessive de la Marque sont des freins importants au développement de cette zone alluviale.
- Site des **marais de la Marque** à Péronne-en-Mélantois (31 hectares) : ce site fait partie du vestige de la grande zone inondable des marais de la Marque, à cheval sur plusieurs communes de la communauté urbaine (Bouvines, Péronne et Fretin) et au-delà (Templeuve, Ennevelin, Louvil et Cysoing). En relation avec le site des Marais du Jonquois, à Fretin, il constitue une zone d'écêtement et de soutien d'étiage de première importance pour la Marque. Malheureusement, les dégradations successives (divers dépôts, remblais) et surtout la pollution excessive des eaux de la Marque (pollutions organiques, vases, pollutions chimiques,...) entraînent un appauvrissement du Marais qui présente, malgré cela, une faune et une flore riches et des potentialités importantes.
- Il s'agit des **marais du Jonquois** (52 hectares), localisés sur la commune de Fretin, qui joue un rôle important avec les sites limitrophes sur le plan écologique et fonctionnel. Ce complexe écologique humide recèle en effet de nombreuses espèces végétales et animales d'intérêt régional et toute une mosaïque d'habitats aux fortes potentialités biologiques, malgré une pollution excessive des eaux et des sols. Cependant, le comblement continu du marais et l'aménagement en espace vert d'un petit secteur sans tenir compte des potentialités du milieu menacent à terme cette partie du système alluvial de la Marque.
- *Les espaces sensibles d'intérêt communautaire et local :*
 - quatre sites sont localisés sur la commune de Villeneuve d'Ascq, en relation avec le site d'intérêt régional du Parc du Héron : **le bois de Warwamme** (80 hectares), **le lac Saint-Jean et le lac des Espagnols** (12 hectares), **le parc urbain** (40,5 hectares), **la colline des Marchenelles** (26 hectares).
 - Le site du **Bois des brûlés** (51 hectares) sur les communes de Forest-sur-Marque, Tressin et Villeneuve d'Ascq.
 - Le site sur les communes d'Anstaing et de Chéreng (50 hectares) : **prairies inondables de la vallée de la Marque**.
 - Le site de **la vallée de la Marque** (103,5 hectares) localisé sur les communes d'Anstaing, de Bouvines, de Gruson et de Sainghin-en-Mélantois.
 - deux sites sur la commune de Hem, **le Quartier de la verte Rue** (91 hectares) en relation avec le Bois de Warwamme à Villeneuve d'Ascq et le **complexe écologique de la ferme de la Motte** (87 hectares) en relation avec les sites d'intérêt régional de la vallée de la Marque de Forest-sur-Marque, Willems, Chéreng et Baisieux.
 - Un site sur la commune de Croix, le Quartier de **l'Hempemont-La Planche Epinoy** (52 hectares) en relation avec le Bois de Warwamme à Villeneuve d'Ascq.P
 - Deux sites sur la commune de Fretin en continuité avec les marais du Jonquois, **les marais du Leu** (17 hectares) et **les marais de Péronne** (25 hectares), qui a subi quelques dégradations (dépôt de gravats, plantation de résineux,...).

La vallée de la Deûle

Elle regroupe sept sites d'intérêt régional et 29 sites d'intérêt communautaire et communal.

➤ *Les espaces sensibles d'intérêt régional :*

- Le site des **marais d'Haubourdin**. C'est un ancien grand système alluvial, aujourd'hui desséché, d'une grande superficie (44 hectares), avec les bois alluviaux de la Deûle plantés de peupliers et eutrophisés. Il constitue un espace refuge important pour la faune et la flore des larges vallées boisées, en voie de disparition dans la région Nord-Pas-de-Calais. Ce site accueille un espace de loisirs et de sports de plein air de la ville d'Haubourdin où il semble qu'une gestion inadaptée participe à l'eutrophisation des eaux et à la dégradation de certaines structures végétales.
- Le site des **marais d'Emmerin**, situé à cheval sur les territoires communaux d'Emmerin et d'Houplin-Ancoisne, présente une mosaïque complexe de boisements alluviaux, de prairies plus ou moins humides, de roselières et de culture. Il constitue une zone sensible du fait des points de captage d'eau potable localisés dans le secteur.
- Le site de **l'ancienne carrière du moulin queu** à Emmerin (67 hectares) qui accueille des habitats d'une grande originalité sur le territoire communautaire et notamment une colonie de goélands cendrés qui lui confère un intérêt faunistique régional.
- Le site de **l'ancien dépôt des voies navigables de Santes** (45 hectares) représente un exemple assez remarquable d'espace artificiel abandonné et recolonisé par un ensemble d'habitats présentant un réel intérêt biologique dans un tissu urbain dense ;
- Le site des **étangs et Saulaies du Rosoir** (38 hectares) représente l'un des vestiges les plus remarquables des forêts alluviales semi-naturelles de la basse vallée de la Deûle. D'une grande richesse biologique, ce site constitue un véritable refuge pour un grand nombre d'espèces rares comme des lichens disparus ailleurs sur le territoire communautaire à cause de la pollution atmosphérique.
- Le site des **étangs de la Gîte** (5 hectares) : situé à cheval avec la commune de Wavrin, ce site forme un ensemble de plans d'eau plus ou moins profonds auréolés de végétations forestières et herbacées hygrophiles à amphibiens. Le niveau d'intérêt de ces étangs, très fréquentés pour la pêche, est à considérer sur les plans écosystémiques et fonctionnels pour les relations qui existent avec les deux sites voisins cités précédemment.
- Le site des **marais d'Annoeullin et des friches et bois humides de la Blanchisserie**, sur la commune de Sainghin-en-Weppes (38 hectares). Cet espace naturel sensible appartient au complexe écologique des marais de la Deûle s'étendant d'Emmerin à Don-Sainghin dont il représente un élément majeur. Malgré une importante pollution des eaux et du sol, il garde un intérêt important pour la faune et la diversité des habitats.

➤ *Les espaces sensibles d'intérêt communautaire*

Les sites d'intérêt communautaire et local jouent un rôle important dans le maintien des corridors biologiques le long des vallées de la Deûle et de la Marque.

➤ **Wambrechies** regroupe sept sites :

Le site de **l'Ancien fort du Vert Galant**, situé à cheval sur la commune de Verlinghem, présente une qualité floristique et faunistique intéressante malgré sa faible superficie (13,5 hectares).

Les **vergers de la ferme Catry et les prairies bocagères et le ruisseau associé** présente une mosaïque d'habitat d'une très grande richesse qui s'étend de part et d'autre de la Becque Dewaisier jusqu'à sa confluence avec la Deûle.

Le **complexe écologique de la ferme Terrail et de la cave Saint-Paul** revêt une importance capitale au titre fonctionnel. Il constitue en effet un carrefour entre deux importants corridors biologiques sécants : la couronne Nord périurbaine de Lille d'une part et le corridor fluvial de la Deûle, d'autre part. Il semble menacé par un projet d'infrastructure qui couperait le site en deux.

Les **prairies bocagères du Cliquenois** (27 hectares) offrent un paysage particulier avec la présence de grandes haies vives, rares sur le territoire communautaire.

On trouve également l'**ancienne décharge de Wambrechies** (10 hectares), le **parc urbain de Wambrechies** (7 hectares), un espace aménagé fortement fréquenté et les **bois et dépôts de la Deûle** (17,5 hectares) qui se situe à l'intersection entre les deux grands corridors biologiques existants (couronne Nord et corridor fluvial de la Deûle).

➤ **Verlinghem** accueille quatre sites dont deux constituent un continuum biologique :

Le premier est le **bois de Verlinghem** (51,5 hectares), constitué d'essences indigènes (chênes et frênes), il représente l'espace boisé de ce type le plus vaste au nord de Lille.

Le deuxième site, les **prairies, fossés et jeunes boisements du lieu-dit « le Bois Parquet »** (54 hectares), représente une mosaïque d'espaces ouverts ponctués de boisements et sillonnés d'un réseau de larges fossés en eau. Bien que les cultures occupent des surfaces importantes (maraîchage), il conserve un réel intérêt écologique et biologique (refuge d'espèces peu communes à l'échelle régionale).

Le troisième site des **prairies et parcs boisés autour du Château de la Phalecque** (63,5 hectares) est situé plus au Sud à cheval sur le territoire communal de Lompret. Ce site a été fortement marqué par la réalisation du T.G.V. qui crée une barrière écologique de première grandeur, préjudiciable aux continuités biologiques de la couronne verte du Nord de Lille, où ce site jouait un rôle important.

La **base de loisirs du Fort de Lompret** constitue un espace récréatif sur la commune de Verlinghem.

➤ **La commune d'Houplin-Ancoisne** accueille quatre sites :

Les bois et étangs de la villa " les Nénuphars " " (33,5 hectares) au lieu-dit " Le Château ", **les marais d'Ancoisne** (10 hectares) situés en continuité des marais d'Emmerin et d'Haubourdin, les **peupleraies de la Pouillerie** (23 hectares) et un site d'intérêt local, l'**Ancien fort d'Houplin** (23 hectares).

➤ La commune d'**Haubourdin** accueille un site d'intérêt communautaire, l'**ancien dépôt des voies navigables du canal de la Deûle** (21 hectares) et un site d'intérêt local, le **bois du Cornet** (8 hectares), situé en retrait par rapport aux autres sites (partie nord-ouest de la commune).

➤ La commune d'**Emmerin** accueille 1 site d'intérêt local, le **dépôt du Tonkin** (34 hectares), transformé en espace naturel protégé dans sa partie sud.

➤ **Quesnoy-sur-Deûle** accueille deux sites en étroite relation avec le corridor biologique de la couronne verte du territoire Nord : les **prairies bocagères du Loup** (52 hectares) et les **prairies bocagères de la ferme Cheneau** (46 hectares) ;

➤ les communes de **Wavrin et d'Allennes-les-Marais** accueillent deux sites d'intérêt communautaire : **les étangs et saulaies le long de la Tortue** (30 hectares), qui présentent un ensemble écologique remarquable accueillant un grand nombre d'espèces rares dans la région et **les bois humides des Ansereuilles** (14 hectares), à cheval sur la commune de Santes, constitue un espace boisé de qualité au milieu de la plaine cultivée.

- La commune de **Don** accueille trois sites d'intérêt communautaire, la **base de loisirs et le lac de la Louvière** (24 hectares) dont le principal intérêt réside dans son rôle de continuum biologique, le **dépôt des voies navigables du paradis** (11 hectares), qui présente, quant à lui, un réel intérêt écologique et surtout d'importantes potentialités biologiques, et **les étangs et bois des Bruyères** (2 hectares), qui jouent un rôle tampon important dans la régulation des eaux de surface et l'alimentation de la nappe phréatique.
- Un site d'intérêt communautaire sur la commune de **Marquillies, les peupleraies et prairies bocagères du Lotoire** (16 hectares), menacées par la plantation généralisée de peupliers au détriment des prairies.
- Deux sites d'intérêt communautaire en continuité avec ce complexe écologique sont recensés plus au Sud, en bordure du canal d'Aire à La Bassée, sur la commune de **Hantay** et sur celle de **Salomé** (les **prairies bocagères de la rigole St-Martin** (7 hectares), le **Bois de Lestarquit** (26 hectares).
- Un site d'intérêt local ; **l'ancienne voie ferrée** (5 hectares), sur les communes de **Wavrin et de Santes**.

Le pays du Ferrain

Il regroupe 2 sites d'intérêt régional et 14 sites d'intérêt communautaire et communal.

➤ *Les espaces sensibles d'intérêt régional :*

- Le site des **bois et prairies de Willems à Chérens** (218 hectares) : ce site s'étend sur les communes de **Chérens, Baisieux et Willems**. Il s'agit d'un système inondable de la vallée de la Marque important pour la régulation hydrique de la rivière et de son affluent.

Dernier système prairial inondable d'une telle qualité écologique dans la vallée de la Marque, ce site présente un intérêt biologique et paysager remarquables, malheureusement dégradé par la présence de dépôts de gravats et d'une pollution excessive des eaux de la Marque.

- Les **prairies alluviales du chemin des vaches** (43 hectares) à **Bousbecque** et à Wervicq est un complexe relictuel de prairies alluviales inondables fauchée et/ou pâturées qui hébergent encore de belles populations de l'Oenanthe à feuille de Silaüs, menacée d'extinction, et rare dans la région Nord-Pas-de-Calais.

➤ *Les espaces sensibles d'intérêt communautaire :*

- Un site sur la commune de **Sailly-les-Lannoy** (40 hectares), les **prairies de la ferme Meurchin**.
- sur les communes de **Leers et Wattrelos**, un site d'intérêt communautaire est recensé, le **Canal de Roubaix** (63 hectares), et **l'ancienne carrière du Trieu de Carihem** (5,5 hectares) à **Leers**, en cours de comblement dans sa partie Est.
- Trois sites sur la commune de **Bondues** :

Les **prairies de l'aérodrome de Lille - Marcq-en-baroeul** constituent une zone refuge d'une très grande superficie (163 hectares), menacée par des projets d'aménagement à court terme (contournement de Wambrechies, zone d'accueil pour les populations nomades et Zone d'Aménagement Concerté) qui risquent d'entraîner une diminution de l'intérêt écologique du site par une fragmentation du paysage et un mitage des milieux.

Les bois et prairies du Château de Bondues (26 hectares) constitués d'un espace forestier refuge associé à des pâtures.

Les prairies bocagères du Pot de fer (89 hectares) dont le caractère paysager est dégradé par la présence de dépôts d'ordure et d'autres matériaux (comme des carcasses de voitures).

- Deux sites sur la commune de **Mouvoux** :

Les Bois et prairies du Château du vert bois (71 hectares), qui jouent un rôle important au sein du corridor biologique de la couronne Nord de Lille.

Le Quartier du Haut Mont (44 hectares), mité par la densification de l'urbanisation qui affecte non seulement la qualité biologique du site (impact sur les amphibiens) mais aussi celle des sites mitoyens (sites de Bondues) et à plus longue distance, l'ensemble du continuum biologique.

- **Halluin** accueille quatre sites sur son territoire :

Deux sites d'intérêt communautaire, **les prairies bocagères, parc et bois du Vertuquet**, qui tiennent un rôle important du fait de sa très grande superficie (185 hectares), et **l'ancien système alluvial des prés de Menin**, fragilisé par les aménagements de la Lys.

Deux sites d'intérêt local, **l'étang communal d'Halluin** (7 hectares) et **la décharge réaménagée du nouveau monde et les prairies bocagères adjacentes** (16 hectares).

- **Bousbecque** accueille un site d'intérêt communautaire, **les bois et prairies de la ferme Vandeputte** (34 hectares) et un site d'intérêt local, **les bois et prairies de la ferme Leclercq** (27 hectares), qui représentent l'autre superficie boisée du territoire.

Le pays du Mélandois

Il regroupe sept sites d'intérêt communautaire et communal.

- *Les espaces sensibles d'intérêt communautaire et local:*

- La commune de **Sainghin-en-Mélantois** accueille un site appelé le **bois de Sainghin** (34 hectares) Il représente un milieu refuge important d'autant plus qu'il est le système prairial alluvial le plus vaste en amont de la ligne Forest-sur-Marque/Willems.
- La commune de Fretin accueille un site d'intérêt communautaire, situé à proximité du C.R.T. de Lesquin : il s'agit du **Fort d'Enchemon** (9 hectares), qui accueille une flore calcicole devenue rare dans le Mélandois.
- La commune de **Seclin** accueille trois sites d'intérêt communautaire, **l'ancien fort Duhoux** (11 hectares) situé à l'arrière de la zone industrielle de Seclin et transformé récemment en Musée de la guerre, le **canal de Seclin et le parc boisé de la Boisière** (34 hectares) et le **bois de l'hospice** (16 hectares) à proximité du canal de Seclin.
- La commune de **Lesquin** accueille un site d'intérêt communautaire, le **bois du centre régional des transports** (18 hectares), dont l'enclavement amoindrit les potentialités.
- La commune de **Lezennes**, avec un site d'intérêt local, **les bois et parc du B.R.G.M.** (2 hectares).

Le pays des Weppes

Il regroupe un site d'intérêt régional et 13 sites d'intérêt communautaire et communal.

- *Les espaces sensibles d'intérêt régional :*

Les communes de **Wicres et Marquillies** accueillent le site des **anciens bassins de décantation du Gros Saule**: Ces anciens bassins constituent pour la faune et en particulier l'avifaune, un site important tant en période de reproduction que lors des migrations. Son isolement, sa superficie (42,5 hectares) et les divers habitats qui le composent sont autant d'atouts favorables à l'accueil d'espèces rares : Busard des roseaux, Sarcelle d'été et petit Gravelot.

- *Les espaces sensibles d'intérêt communautaire et local:*
 - **Wavrin** accueille deux sites d'intérêt local, les **étangs, prairies et boisements aménagés du Château du Bourg** (21 hectares), et les **étangs du Quesnoy** (5 hectares).
 - On trouve quatre sites d'intérêt communautaire sur la commune **d'Ennetières-en-Weppes** : les **peupleraies et prairies bocagères du vert gazon** (61 hectares), les **bois et prairies du Mont Pindo** (16,5 hectares) et **l'ancienne voie ferrée et les prairies bocagères du Maresquel** (24 hectares), qui jouent un rôle important dans la continuité du corridor biologique de la couronne Nord du territoire communautaire en relation avec les sites recensés sur Prêmesques. Le dernier site, **les Bois et friches du fort d'Englos** (10 hectares), situés plus à l'est, sont un espace refuge pour la faune et la flore dans la plaine agricole.
 - Un site d'intérêt communautaire, **l'ancienne voie ferrée** (2 hectares) est recensé sur la commune **d'Escobecques**. Ce site de faible superficie appartient au continuum biologique de la couronne Nord de l'agglomération Lilloise.
 - Un site d'intérêt communautaire, **l'ancienne voie ferrée et les prairies bocagères du pavé** (8 hectares), sur la commune **d'Erquinghem-le-Sec**. Continuation du site cité au point précédent, cette ancienne voie ferrée concerne aussi les communes d'Ennetières-en-Weppes, de Beaucamps-Ligny et d'Hallennes-lez-Haubourdin.
 - Deux sites d'intérêt communautaire associant bois et prairies bocagères sont recensés sur la commune **de Beaucamps-Ligny**, les **bois et prairies de la ferme du Faux** (22 hectares) et les **bois et prairies de la ferme du Buffe** (27 hectares).
 - Un site d'intérêt communautaire, les **bois de la ferme de Coupigny** (33 hectares), sur la commune **de Fournes-en-Weppes**.
 - A cheval sur les communes de **Herlies et Illies**, sont recensés un site d'intérêt communautaire, le **complexe humide semi-bocager de Lannoy et du Bas-Wailly** (50,6 hectares), qui présente la particularité de pouvoir héberger des chauve-souris rares en Europe, et un site d'intérêt local, les **bois Chombart et les étangs des sept fontaines** (9 hectares) partagé entre un parcours de golf et des étangs de pêche.

Enfin, il faut citer trois espaces extérieurs aux entités territoriales reprises ci dessus :

- **Marcq-en-Baroeul** accueille un site naturel sensible d'intérêt communautaire, le **quartier du grand Cottigny**. Ce site à caractère boisé avec de vieux arbres offre un milieu forestier de substitution pour l'avifaune.
- **Lille** accueille deux sites :
 - **La Citadelle**, élément remarquable du patrimoine historique et récréatif de la ville et recensé comme site naturel sensible d'intérêt communautaire par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille-Métropole. Ce site de 80 hectares comprend la Citadelle, le Bois de Boulogne et le Bois de la Deûle. Du fait de la diversité des habitats et des structures végétales qui le composent, il constitue un refuge de première importance pour un ensemble d'espèces animales d'intérêt régional ou communautaire.
 - A cheval sur les territoires communaux de **Lille et de Marcq-en-Baroeul**, le site du **triangle des rouges barres**, qui est constitué par une vaste superficie (12 hectares) de friches semi-boisées, situées dans un triangle ferroviaire. La végétation spontanée offre un abri et une zone refuge très appréciés de la faune dans un contexte urbain où de tels milieux de cet âge et de cette superficie sont rares.

Richesse patrimoniale

Les différents sites localisés sur le territoire de la Communauté Urbaine, et notamment les sites d'intérêt régional et suprarégional, présentent donc un patrimoine écologique important à l'échelle du territoire communautaire mais aussi à l'échelle régionale et nationale.

Ainsi, de nombreuses espèces floristiques et faunistiques recensées sont protégées au niveau régional, national ou européen.

Pour la flore, huit espèces recensées sont protégées dans le Nord-Pas-de-Calais, dont les plus courantes sont : l'Oenanthe phellandre , la Silaüs des Prés, le Pigamon jaune et le Jonc fleuri.

Pour la faune, sept espèces recensées sont protégées au niveau européen :

- pour les poissons, le Brochet ;
- pour les amphibiens : le triton crêté et la rainette arboricole ;
- pour les oiseaux nicheurs : le Gorgebleue à miroir, le Martin pêcheur d'Europe, l'Avocette élégante et le Busard des roseaux.

Par contre, 29 espèces sont inscrites sur le livre rouge des vertébrés de France avec, parmi les courants :

- les tritons alpestres et ponctués ;
- le putois et la pipistrelle commune (Chauve souris) ;
- le canard Souchet, la Sarcelle d'été, le Faucon crécerelle et la Chouette chevêche.

Les sites protégés par des dispositions réglementaires

Protection de biotope

Un arrêté de protection de biotope en date du 1^{er} juillet 1996 est instauré sur les prairies de Willemots, localisées le long de la Lys canalisée sur la commune de Frelinghien (Voir descriptif du chapitre précédent « Plaine de la Lys – Espace sensible d'intérêt suprarégional et régional »).

Réserve naturelle volontaire

Le parc du Héron est classé réserve naturelle volontaire. Il s'étend sur les communes de Forest-sur-Marque et de Villeneuve d'Ascq (Voir chapitre précédent « Vallée de la Marque – espace sensible d'intérêt régional »).

Sites classés et inscrits

La D.I.R.E.N. signale sept sites remarquables classés ou inscrits sur la Métropole lilloise.

Sites classés

- **Le château du Vert Bois et son parc** (arrêté du 21 août 1965) : d'une surface d'environ 35 hectares, il s'étend sur les communes de Bondues et de Marcq-en-Baroeul. Edifié au XVIII^{ème} siècle, le château est d'une grande qualité architecturale (toit à brisis, douves, façade couronnée par un fronton

triangulaire percé d'un oculus, pigeonnier avec portail, porche...). Le parc est quant à lui constitué d'un bois utilisé comme réserve de chasse, de prairies plantées d'espèces différentes et de quelques champs cultivés. Ces différents éléments sont reliés entre eux par des allées d'arbres en alignement.

- **Le moulin du Coulombier** sur la commune de Leers (arrêté du 20 février 1979) : construit en 1852 et restauré en 1973, il est du type moulin-tour à calotte tournante (ailes, arbre moteur et toiture solidaires).
- **Le jardin Vauban, le jardin d'arboriculture et le square Daubenton** sur la commune de Lille (arrêté du 15 septembre 1992).
- **Le parc Barbieux** sur la commune de Roubaix (arrêté du 26 janvier 1994).

Sites inscrits

- **La façade de l'Esplanade à Lille** (arrêté du 25 novembre 1933) : l'esplanade réalisée par Vauban au XVII^{ème} siècle sépare la citadelle de la ville.

Ce site inscrit comprend plusieurs éléments :

- Le Champ de Mars qui forme un espace dégagé entre le front est de la citadelle et la ville.
- L'Esplanade qui fut la première promenade plantée de Lille (en 1675). Le Mail de l'Esplanade est formé par quatre rangées de tilleuls.
- Le square de Ramponneau, jardin botanique au siècle dernier, qui a conservé quelques grands arbres.
- L'ancien canal de la Deûle, bordé de marronniers qui sépare l'esplanade du Champ de Mars. Plusieurs ouvrages sont conservés dont deux pont-levis métalliques (pont du Petit Paradis et pont du Ramponneau), une écluse et les vestiges du pont Napoléon dont la passerelle a été détruite.
- Le square Daubenton, de forme triangulaire, qui abrite le monument aux fusillés lillois du sculpteur Desruelles.
- Le jardin Vauban, aménagé sous le Second Empire (1861-1865). Ce jardin anglais de 35.000 mètres carrés est composé de pelouses, d'allées, de parterres, de plantations d'arbres, d'une grotte artificielle et d'une pièce d'eau.

- **Le parc du château de Brigode** (arrêté du 13 septembre 1943) : cet ensemble formé par le parc de l'ancien château de Brigode, les dépendances et la pièce d'eau dite "la rivière" (35 hectares) se situe dans le quartier d'Annapes à Villeneuve d'Ascq.

Dans le contexte de l'urbanisation de la Métropole Lille-Est, le domaine a été aménagé dans les années 70 en complexe résidentiel et sportif centré sur un golf entouré de verdure. Malgré ces modifications, le site conserve un intérêt comme espace vert de la ville et le dessin du jardin anglais créé à la fin du XVIII^{ème} siècle reste lisible sur le terrain.

- **Les abords du Moulin du Coulombier** à Leers (arrêté du 20 février 1979) : cet ensemble de plus de 6 hectares, situé à proximité du moulin classé, est composé de champs cultivés et d'un habitat diffus (6 maisons). Situé sur versant en pente faible, il constitue le dernier cône de visibilité vers le moulin.

Les espaces récréatifs de plein air

Les espaces boisés

En 1993, on recensait 298 hectares d'espaces boisés de plus d'un hectare. Le territoire communautaire se caractérise par la pauvreté de son patrimoine forestier.

Différents types d'espaces boisés sont présents sur la métropole dont le plus important est le bois de Warwamme à Croix dans la continuité des prairies alluviales de la vallée de la Marque.

Les dispositions d'urbanisme actuelles les protègent.

Les parcs périurbains

Plusieurs parcs, urbains et périurbains, existants ou en projet, d'échelle métropolitaine ou communale, constituent les points d'ancrage du plan vert. On trouve :

Parcs existants

- **la base de loisirs des Près de Hem à Armentières**, un espace à vocation ludique autour de son plan d'eau, dont une partie importante est recensée comme site d'intérêt régional.
- **le parc du Héron à Villeneuve d'Ascq**, un parc urbain à forte richesse patrimoniale puisqu'il est également recensé comme site d'intérêt régional et présente une forte diversité écologique qui, malgré une fréquentation très importante, a permis à de nombreuses espèces animales et végétales d'y trouver refuge.
- **la base de loisirs de Willems**.

Parcs en cours de création

- le parc de la Deûle
- le val de la Marque comprenant les territoires situés à l'est de l'actuel parc du Héron à Villeneuve d'Ascq.

Parcs dont la création est à l'étude

- un parc transfrontalier qui s'étend entre l'ex-poste douanier de Rekkem et le Mont d'Halluin.
- un parc des jeux et sportif entre Lille, Lezennes et Ronchin.
- un parc sur le site de l'Union à Roubaix et Tourcoing.
- un espace naturel et paysager à Marcq-en-Baroeul à l'ouest de l'autoroute A22.

Ces parcs ont pour vocation l'accueil du grand public et sont localisés de préférence aux portes de l'agglomération.

Les liaisons vertes

- Coulée verte de la basse Deûle
- Coulée verte de la vallée de la Lys
- Coulée verte du canal de Roubaix et de la Marque urbaine.

Les espaces verts urbains

Les principaux espaces verts urbains existants sont :

- la Citadelle à Lille,
- le parc Barbieux, Brondeloire et Nouveau Monde à Roubaix.
- le parc de l'Yser à Tourcoing,
- le parc Clémenceau à Tourcoing,
- le parc de Lomme,
- le parc du Lion à Wattrelos,
- le parc Matisse à Lille.

On constate donc, à l'échelle de l'agglomération, que les espaces verts urbains sont dispersés et mal reliés entre eux. En milieu urbain, les routes et même les canaux ne sont que très partiellement accompagnés de cheminements cyclistes et piétonniers.

Dans ses parties les plus fortement urbanisées, le territoire de la métropole se caractérise par un déficit manifeste d'arbres d'alignement et d'espaces verts d'agrément.